

NOTICE

CANDIDATURE ET INSCRIPTION EN MASTER 1

Cnam Efab (EPN09)

Année académique 2018/2019

Les dossiers de candidature et les dates limites de dépôt sont disponibles sur le site de l'Efab (efab.cnam.fr).

Le dossier de candidature accompagné des pièces demandées est à retourner :

- Par e-mail au secrétariat pédagogique de l'Efab :
 - Masters « Finance » et « Economie » : boris.buljan@lecnam.net
 - Master Actuariat : **retour par courrier uniquement**

- Ou, par courrier à l'adresse :

Cnam – Efab, Candidature Master

Case courrier EPN09

40, rue des Jeûneurs - 75002 Paris

En précisant s'il s'agit d'une candidature pour un Master de Finance, d'Economie ou d'Actuariat.

Conditions d'admission en M1

- Sur sélection via dossier de candidature aux titulaires d'un Bac+3 ou équivalent, ou après dispense via une procédure de VAE, VAP85 ou VES (cf. procédure de validation des acquis vae.cnam.fr).

Les auditeurs.trices ayant déjà validé certaines UE du M1 par des inscriptions « à la carte » peuvent candidater pour une admission en M1, en vue de terminer leur cursus de M1 puis passer en M2. Les attestations de réussite aux UE seront jointes au dossier de candidature.

Les auditeurs.trices qui terminent actuellement leur cursus de Licence devront avoir obtenu la validation complète de leur diplôme de Licence (Bac+3) pour pouvoir s'inscrire en M1.

Les auditeurs.trices n'ayant pas obtenu la validation de leur Licence en Octobre 2018 ne peuvent pas candidater et s'inscrire au Master mais pourront éventuellement commencer le M1 par des inscriptions « à la carte » en 2018/19, puis pourront candidater pour une admission dans le M1 en 2019/20.

Procédure de sélection

- Sur dossier (critères : formation et expérience professionnelle) et éventuellement entretien individuel.

- Résultats communiqués par mail suite au jury se réunissant début juillet 2018 (1^e session) et début octobre 2018 (2^e session).

Modalités d'inscription en M1

Les candidat.e.s admis.es recevront par mail un **plan de formation** à compléter.

- Le plan de formation définit le rythme de formation souhaité et les UE optionnelles choisies. Il est généralement conseillé de suivre 2 ou 3 UE maximum par semestre pour rendre la formation compatible avec une activité professionnelle.
- Le plan de formation sera retourné au **secrétariat pédagogique** (EPN9 – Efab) pour validation par le responsable de formation.

Après validation pédagogique du plan de formation, les candidat.e.s admis.es procèdent à leur inscription administrative auprès de la **scolarité du Centre Cnam Paris** (CCP, site Saint-Martin).

- Les frais d'inscription au M1 correspondent aux frais d'inscription « à la carte » du CCP (voir tarification sur cnam-paris.fr/m-inscrire/).
- L'inscription à l'UA pour la validation de l'expérience professionnelle ne fait pas l'objet d'une tarification (hors droit de base s'il n'est pas déjà acquitté).

Les élèves ont la possibilité de permuter certaines UE optionnelles de leur plan de formation après leur inscription, mais uniquement durant les périodes d'ouverture des inscriptions au CCP.

- Pour modifier ses choix d'UE optionnelles, un plan de formation rectificatif est envoyé au secrétariat pédagogique pour validation par le responsable de formation (un plan de formation rectificatif maximum par semestre).

L'inscription à l'UA pour validation de l'expérience professionnelle peut se faire :

- au moment de l'inscription auprès de la scolarité du CCP ;
- ou, à titre dérogatoire pour l'UA seulement, en cours d'année auprès du secrétaire pédagogique.